

## IMPULSION 55 ANS +

### L'aide vise l'insertion et le maintien à l'emploi des demandeurs d'emploi et travailleurs à partir de 55 ans, via une réduction des cotisations patronales

FAIRE LE TEST PME

EMPLOI & FORMATION

#### Généralités

##### Conditions d'accès

Pour que l'employeur bénéficie de cette réduction, le demandeur d'emploi ou le travailleur doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir un salaire trimestriel inférieur à 17.335,73 euros bruts au 01/07/2024.
- Entre 55 et 59 ans, être inscrit au Forem comme demandeur d'emploi inoccupé à la veille de l'engagement.
- A partir de 60 ans, l'inscription au Forem n'est plus obligatoire et concerne dès lors également vos travailleurs.

L'aide n'est disponible qu'aux employeurs qui ont un **numéro d'établissement sur le territoire de la Région wallonne de langue française**.

Les réductions de cotisations « 55+ » sont possibles pour les employeurs du secteur privé (marchand et non marchand).

Toutefois, dans le secteur non marchand, tous les employeurs des secteurs « Maribel social » (à l'exception des travailleurs de la CP pour les services d'aides familiales et d'aides seniors) et les « Entreprises de travail adapté » sont exclus.

#### La réduction des cotisations

Depuis le 01/07/2023, la réduction par trimestre s'élève à :

- 400 euros pour les personnes âgées entre 55 et 57 ans.
- 1 000 euros pour les personnes âgées entre 58 et 64 ans.
- 1 500 euros pour les personnes âgées de 65 ans et plus (jusqu'à l'âge légal de la pension).

La réduction cesse à dater du premier jour du trimestre qui suit celui au cours duquel les travailleurs ont atteint l'âge légal de la pension.

Tous les contrats en cours au 01/07/2023 continuent de bénéficier des anciennes réductions jusqu'à leur terme.

## En pratique

- La personne que vous souhaitez engager vérifie à tout moment si elle est dans les conditions pour bénéficier de cette aide. En tant qu'employeur, vous pouvez également accéder à ces informations. Pour ce faire, connectez-vous à votre espace entreprise

### [Vérifier la durée des aides à l'emploi](#)

- L'Impulsion 55 ans + peut être cumulée avec une réduction structurelle et avec l'Impulsion 12 mois + ou SESAM ou le Tremplin 24 mois +.

## Fichier à télécharger

[Cadastre Impulsion](#)

## Contacts

### Plus d'informations

Prenez contact avec [un conseiller clientèle](#), un [Carrefour des Métiers](#) ou appelez-nous au **0800/93 946**.

### FOREM – Charleroi

Tél. : 0800.93.946

Site web: [www.leforem.be](http://www.leforem.be)

[BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS](#)